

LA RESPONSABILITE HUMAINE DANS LA CRISE CLIMATIQUE : DEFORESTATION ET JUSTICE CLIMATIQUE

PAR DR FABRICE TSHIMANGA

LAÏC MISSIONNAIRE COMBONIEN

**EXPERT EN ENVIRONNEMENT ET GESTION DES
RESSOURCES NATURELLES**

INTRODUCTION

Le changement climatique est aujourd'hui reconnu comme l'une des plus graves menaces pesant sur l'avenir de l'humanité. Les observations scientifiques accumulées au cours des dernières décennies montrent que la température moyenne mondiale augmente à un rythme sans précédent, principalement en raison de l'accroissement des concentrations de gaz à effet de serre générées par les activités humaines. Comme l'affirme le pape François dans *Laudato Si'*, « le changement climatique est un problème global [...] et constitue l'un des principaux défis actuels pour l'humanité » (LS, n° 25). Huit ans plus tard, dans *Laudate Deum*, il réitère cette conviction en déclarant qu'il s'agit d'« un problème social global » et que « le changement climatique est l'un des principaux défis auxquels la société et la communauté mondiale sont confrontées » (LD, n° 3). Ces deux textes du magistère pontifical reconnaissent ainsi explicitement la crise climatique comme une crise mondiale aux implications environnementales, sociales, économiques et éthiques. Cette situation provoque des perturbations majeures des systèmes naturels et humains : sécheresses prolongées, inondations dévastatrices, élévation du niveau de la mer, perte de biodiversité, insécurité alimentaire et déplacements forcés des populations.

Au-delà de sa dimension environnementale, la crise climatique est également une crise morale, sociale et spirituelle. Elle interroge notre rapport à la création, notre modèle de développement, notre conception du progrès ainsi que notre responsabilité envers les générations futures. Comme le rappelle le Pape François dans *Laudato Si'*, « cette sœur crie en raison des dégâts que nous lui causons par l'utilisation irresponsable et par l'abus des biens que Dieu a déposés en elle ».

Les traditions religieuses du monde convergent sur un point essentiel : la Terre n'est pas une propriété absolue de l'être humain mais un don confié à sa responsabilité. Dans la tradition islamique, le Pacte pour la Terre *Al-Mizan* rappelle que Dieu a établi un équilibre dans la création et que l'homme est appelé à agir comme gardien de cet équilibre. De même, les traditions chrétiennes enseignent que l'être humain est appelé à cultiver et à garder le jardin de la création (Gn 2,15).

Dans le contexte de la République démocratique du Congo, qui abrite plus de 60 % des forêts du Bassin du Congo, ces questions revêtent une importance particulière. Les forêts congolaises jouent un rôle crucial dans la régulation du climat mondial, la conservation de la biodiversité et les moyens de subsistance de millions de personnes.

Le présent document vise à analyser la responsabilité de l'homme dans la crise climatique, à examiner les conséquences de ses actions sur la planète et les populations, et à proposer des pistes d'action concrètes inspirées à la fois par la science, l'éthique environnementale et les enseignements religieux.

I. LA RESPONSABILITÉ DE L'HOMME DANS LA CRISE CLIMATIQUE

1.1. Une responsabilité scientifiquement établie

Les rapports du GIEC démontrent que le réchauffement observé depuis la révolution industrielle résulte principalement des activités humaines. L'exploitation massive des combustibles fossiles, la déforestation, l'agriculture intensive et certains modes de production et de consommation ont profondément modifié la composition de l'atmosphère.

L'augmentation du dioxyde de carbone (CO₂), du méthane (CH₄) et du protoxyde d'azote (N₂O) renforce l'effet de serre naturel, provoquant ainsi une accumulation excessive de chaleur dans le système climatique terrestre. Cette perturbation du bilan énergétique mondial est aujourd'hui considérée comme la principale cause du réchauffement climatique contemporain.

Selon le document *Al-Mizan*, l'humanité a rompu le « Mizan », c'est-à-dire l'équilibre voulu par Dieu dans la création, en exploitant les ressources naturelles sans limites et en privilégiant des modèles économiques fondés sur la croissance illimitée et la consommation excessive.

1.2. La déforestation : une responsabilité majeure

Les forêts jouent un rôle fondamental dans la régulation du climat grâce à leur capacité à stocker le carbone atmosphérique. Pourtant, elles sont détruites à un rythme alarmant.

En RDC, les principaux moteurs de la déforestation sont :

- l'agriculture itinérante sur brûlis ;
- la production de charbon de bois ;
- l'exploitation forestière ;
- les activités minières ;
- l'expansion des infrastructures et de l'urbanisation.

Au-delà de
ces moteurs
directs,
plusieurs
facteurs
structurels
alimentent la
déforestation:

- La pauvreté rurale, qui pousse les populations à dépendre fortement des ressources forestières pour leur survie ;
- La croissance démographique, qui augmente les besoins en terres agricoles, en énergie et en logements ;
- L'insécurité foncière, qui encourage le défrichement comme moyen d'affirmer des droits sur les terres ;
- Les faiblesses de gouvernance forestière, caractérisées par l'insuffisance du contrôle, la corruption et l'exploitation illégale des ressources ;
- Le manque d'alternatives économiques et énergétiques durables, qui maintiennent les populations dans une forte dépendance à l'égard des forêts

Cercle vicieux de la déforestation et la pauvreté :

Cette déforestation réduit la capacité des écosystèmes à absorber le carbone tout en libérant d'importantes quantités de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Selon Global Forest Watch, la RDC a perdu environ 21 millions d'hectares de couverture forestière entre 2001 et 2024, faisant du pays l'un des principaux foyers mondiaux de perte de forêts tropicales.

1.3. **Les racines éthiques et spirituelles de la crise**

La crise climatique ne trouve pas seulement son origine dans les technologies ou les systèmes économiques. Elle résulte également d'une crise des valeurs.

Le Pape François dénonce un paradigme technocratique qui considère la nature comme un simple objet d'exploitation. De son côté, le document *Le Cri de la Terre et le Cri des Pauvres* souligne que l'avidité, l'individualisme, la recherche du profit immédiat et la consommation excessive constituent des causes profondes de la crise écologique.

L'être humain a progressivement oublié sa vocation de gardien de la création pour adopter une posture de domination absolue. Cette rupture spirituelle explique en grande partie la dégradation actuelle de notre maison commune.

II. LES CONSÉQUENCES DES ACTIONS HUMAINES DANS LA CRISE CLIMATIQUE

2.1. Les conséquences environnementales

Les manifestations du changement climatique sont désormais visibles sur tous les continents :

- augmentation des températures moyennes ;
- multiplication des vagues de chaleur ;
- sécheresses prolongées ;
- inondations récurrentes ;
- incendies de forêt ;
- fonte des glaciers ;

élévation du niveau des mers

Dans *Laudate Deum*, le Pape François rappelle que chaque augmentation supplémentaire de la température mondiale accroît significativement la fréquence et l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes.

Le Pacte *Al-Mizan* décrit également la disparition progressive des espèces, le blanchissement des récifs coralliens, l'érosion des sols, la pollution des océans et la perturbation des cycles naturels comme les conséquences directes de l'activité humaine.

2.2. Conséquences socio-économiques de la déforestation

La déforestation est souvent analysée sous l'angle environnemental en raison de ses effets sur le climat et la biodiversité. Toutefois, ses conséquences les plus immédiates et les plus perceptibles concernent souvent les dimensions sociales et économiques. En RDC, où des millions de personnes dépendent directement des ressources forestières pour leur alimentation, leur énergie, leur santé et leurs revenus, la déforestation constitue avant tout un défi de développement humain. La perte progressive du couvert forestier affecte les moyens de subsistance des populations, réduit la résilience des systèmes de production agricole, fragilise la sécurité alimentaire et sanitaire, tout en générant des coûts économiques considérables pour les ménages et l'État.

Impact sur les moyens de subsistance des communautés locales

Les forêts du bassin du Congo constituent une source essentielle de subsistance pour des millions de Congolais. Elles fournissent du bois de chauffe, du charbon de bois, des matériaux de construction, des plantes médicinales, des fruits sauvages, du miel, des champignons, des chenilles comestibles ainsi qu'une multitude d'autres produits forestiers non ligneux.

La déforestation réduit progressivement l'accès à ces ressources, obligeant les populations à parcourir des distances plus importantes pour satisfaire leurs besoins quotidiens ou à supporter des coûts supplémentaires pour se procurer des produits auparavant disponibles localement.

La disparition des ressources forestières peut ainsi entraîner une perte de revenus, une érosion des pratiques culturelles et une augmentation de la vulnérabilité socio-économique.

1) Effets sur l'agriculture, la pêche, l'élevage et la sécurité alimentaire

La déforestation influence directement la productivité des systèmes agricoles et alimentaires. Les forêts contribuent à la fertilité des sols, à la régulation du cycle de l'eau, à la protection contre l'érosion et au maintien des conditions climatiques favorables à la production agricole.

Lorsque le couvert forestier disparaît, les sols deviennent plus vulnérables à l'érosion, à la perte de nutriments et à la dégradation. Les modifications du régime des pluies et l'augmentation des températures peuvent entraîner une baisse des rendements agricoles, particulièrement pour les cultures vivrières dépendantes des précipitations.

Les effets s'étendent également aux ressources halieutiques. La destruction des forêts riveraines favorise l'envasement des cours d'eau, dégrade les habitats aquatiques et affecte la reproduction de nombreuses espèces de poissons. Les communautés dépendantes de la pêche peuvent ainsi voir diminuer leurs captures et leurs revenus.

L'élevage est également touché par la dégradation des ressources en eau et la diminution de la disponibilité des pâturages. À long terme, ces perturbations contribuent à renforcer l'insécurité alimentaire, particulièrement dans les zones rurales déjà confrontées à des niveaux élevés de pauvreté.

2) Conséquences sur la santé et les conditions de vie

La déforestation influence la santé humaine de manière directe et indirecte. La disparition des forêts réduit l'accès aux plantes médicinales utilisées par de nombreuses communautés rurales pour les soins de santé primaires. Dans certaines régions de la RDC, ces ressources représentent parfois le premier recours thérapeutique en raison de l'éloignement des structures sanitaires modernes.

La dégradation des écosystèmes peut également affecter la qualité de l'eau potable en augmentant le ruissellement, l'érosion des sols et la sédimentation des cours d'eau. Cette situation accroît les risques de maladies hydriques et de problèmes de santé liés à la mauvaise qualité de l'eau.

La déforestation est également associée à une modification de la répartition géographique de certaines maladies vectorielles telles que le paludisme (UNEP, 2020 ; FAO, 2023).

4) Perte des savoirs endogènes et du patrimoine culturel

Au-delà de ses impacts matériels, la déforestation entraîne également une érosion progressive des savoirs endogènes associés aux écosystèmes forestiers. En RDC, de nombreuses communautés locales et peuples autochtones ont développé au fil des générations des connaissances approfondies sur les espèces végétales et animales, les plantes médicinales, les techniques agroforestières, la gestion des ressources naturelles, les pratiques de chasse, de pêche ainsi que les mécanismes traditionnels de conservation. Ces savoirs constituent un patrimoine culturel et écologique précieux, contribuant à la résilience des communautés face aux changements environnementaux.

La disparition des forêts réduit non seulement l'accès aux ressources qui fondent ces connaissances, mais perturbe également les mécanismes de transmission intergénérationnelle entre les anciens et les jeunes. Lorsque les espèces disparaissent ou deviennent rares, les connaissances associées à leur utilisation, leur gestion et leur valeur culturelle tendent également à s'éroder.

La protection des forêts contribue ainsi non seulement à la préservation de la biodiversité, mais également à la sauvegarde d'un capital immatériel essentiel au développement durable et à la valorisation des patrimoines locaux.

2.3. Déforestation et justice climatique en RDC face à la vulnérabilité des communautés

La déforestation en République Démocratique du Congo (RDC) dépasse largement le cadre environnemental pour devenir une question de **justice sociale, d'équité et de gouvernance des ressources naturelles**. Les communautés rurales et les peuples autochtones, fortement dépendants des forêts pour leur subsistance, supportent de manière disproportionnée les conséquences de la dégradation des écosystèmes, tandis que les bénéfices économiques de l'exploitation des ressources forestières profitent souvent à un nombre limité d'acteurs. Cette situation révèle les liens étroits entre déforestation, pauvreté, inégalités sociales et gouvernance environnementale.

(FAO, 2022 ; World Bank, 2022).

1) Vulnérabilité des communautés locales face à la déforestation

Les communautés rurales congolaises dépendent fortement des forêts pour leur alimentation, leur énergie, leurs revenus et leur protection contre les risques environnementaux. La disparition ou la dégradation des forêts réduit les services écologiques essentiels tels que la régulation des ressources en eau, la protection des sols et le maintien de conditions climatiques favorables à l'agriculture.

Cette situation accroît l'exposition des populations aux sécheresses, aux inondations, à l'érosion des sols, à la baisse des rendements agricoles et à l'insécurité alimentaire. En conséquence, leur capacité d'adaptation et leur résilience face aux changements climatiques s'affaiblissent progressivement. (IPCC, 2022 ; FAO, 2022).

2) Vulnérabilité spécifique des peuples autochtones

Les peuples autochtones pygmées figurent parmi les groupes les plus affectés par la déforestation. Leur identité culturelle, leurs pratiques spirituelles, leurs savoirs traditionnels et leurs moyens de subsistance sont intimement liés aux écosystèmes forestiers.

La destruction des forêts entraîne la disparition des sites sacrés, des espaces de transmission des connaissances traditionnelles et des ressources utilisées dans la médecine traditionnelle. L'expansion des activités agricoles, minières ou de conservation mal planifiées provoque souvent des déplacements de populations et limite leur accès aux ressources naturelles, contribuant ainsi à l'érosion progressive de leur patrimoine culturel et de leurs systèmes traditionnels de gestion du territoire.

Malgré les progrès réalisés en matière de reconnaissance juridique des droits des peuples autochtones en RDC, leur participation effective aux décisions concernant la gestion des ressources naturelles demeure limitée, ce qui renforce leur marginalisation et leur vulnérabilité.

3) Inégalités, conflits fonciers et compétition pour les ressources naturelles

La déforestation s'inscrit dans un contexte de forte concurrence pour l'accès aux terres et aux ressources naturelles. Les forêts congolaises sont sollicitées pour divers usages : agriculture, exploitation forestière, exploitation minière, conservation de la biodiversité, infrastructures et urbanisation.

Cette pluralité d'intérêts génère fréquemment des conflits fonciers, aggravés par l'insécurité foncière, la faible reconnaissance des droits coutumiers et l'insuffisance des mécanismes de règlement des différends. Les communautés locales se retrouvent souvent désavantagées face aux acteurs économiques disposant de ressources financières et institutionnelles plus importantes.

Cette dynamique met en lumière une répartition inégale des bénéfices et des coûts de la déforestation : les profits sont souvent concentrés entre les mains d'un petit nombre d'acteurs, tandis que les impacts environnementaux et sociaux sont assumés par les populations locales.

4) **Déforestation et enjeux de justice environnementale**

La justice environnementale s'intéresse à la répartition équitable des bénéfices, des coûts et du pouvoir de décision liés à la gestion des ressources naturelles. Elle pose trois questions fondamentales : qui bénéficie de l'exploitation des ressources forestières, qui supporte les impacts négatifs et qui participe aux décisions ?

En RDC, ces enjeux sont particulièrement importants dans le cadre des programmes REDD+, des projets de conservation et des mécanismes de financement climatique. Ces initiatives visent à promouvoir la conservation des forêts tout en générant des bénéfices socio-économiques pour les populations locales. Toutefois, leur efficacité dépend largement de la participation réelle des communautés, du respect des droits fonciers et de la transparence dans le partage des bénéfices.

À cet égard, le principe du Consentement Libre, Préalable et Éclairé (CLIP) constitue un outil fondamental pour garantir la participation des communautés locales et des peuples autochtones aux décisions affectant leurs territoires. Son application favorise la réduction des conflits, renforce la légitimité des interventions et contribue à une gouvernance plus inclusive des ressources forestières.

(Angelsen et al., 2012 ; CIFOR, 2021).

La justice environnementale implique également que les populations les moins responsables de la déforestation et des changements climatiques ne soient pas celles qui en subissent les conséquences les plus graves. Elle appelle ainsi à une gouvernance fondée sur l'équité, la participation et la reconnaissance des droits des communautés locales et des peuples autochtones.

Pour être durables et efficaces, les politiques de lutte contre la déforestation doivent intégrer les dimensions sociales, foncières et culturelles du développement durable. La reconnaissance des droits des communautés locales et des peuples autochtones, la mise en œuvre effective du Consentement Libre, Préalable et Éclairé (CLIP) ainsi que le renforcement de la gouvernance participative apparaissent comme des conditions essentielles à la conservation des forêts du bassin du Congo et à la promotion d'une véritable justice environnementale.

En République Démocratique du Congo, le cercle vicieux de changement climatique se présente de la manière ci-après : **« Pauvreté → Déforestation → augmentation des émissions de gaz à effet de serre → réchauffement climatique → perturbation des écosystèmes et des activités humaines → augmentation de la pression sur les ressources forestières → nouvelle déforestation. »**

III. LES ACTIONS DIRECTES À ENTREPRENDRE

3.1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Les gouvernements et les acteurs économiques doivent :

- accélérer la transition énergétique ;
- développer les énergies renouvelables ;
- améliorer l'efficacité énergétique ;
- réduire progressivement la dépendance aux combustibles fossiles ;
- promouvoir des transports durables.

3.2. Protéger les forêts du Bassin du Congo

La préservation des forêts congolaises constitue une priorité mondiale.

Les actions recommandées incluent :

- . la lutte contre la déforestation illégale ;
- . le reboisement ;
- . la restauration des paysages dégradés ;
- . le développement de l'agroforesterie ;
- . le soutien à la foresterie communautaire ;
- . le renforcement des mécanismes REDD+.

3.3. Changer les modes de consommation

La sobriété constitue une réponse essentielle à la crise écologique.

Comme l'enseigne *Al-Mizan*, l'être humain est appelé à vivre dans la modération et à éviter le gaspillage. Cette approche rejoint l'appel de *Laudato Si'* à adopter des styles de vie plus simples et plus solidaires.

Muslim Council of Elders et UNEP, *Al-Mizan: A Covenant for the Earth*, op. cit., section « Modération et responsabilité ».

3.4. Renforcer l'éducation environnementale

L'éducation écologique doit devenir une priorité dans les familles, les écoles, les communautés religieuses et les médias.

Elle doit permettre :

- . de comprendre les enjeux climatiques ;
- . de promouvoir des comportements responsables ;
- . de valoriser les savoirs traditionnels ;
- . de renforcer la conscience citoyenne.

3.5. Mobiliser les communautés religieuses

Les leaders religieux disposent d'un potentiel exceptionnel de sensibilisation et de mobilisation.

Ils peuvent :

- promouvoir une théologie de la création ;
- encourager la conversion écologique ;
- soutenir les initiatives locales de reboisement ;
- intégrer les messages environnementaux dans les enseignements religieux ;
- renforcer le dialogue interreligieux autour de la protection de la création.

IV. UNE APPROCHE INTERRELIGIEUSE DE LA SAUVEGARDE DE LA CRÉATION

La crise climatique offre une opportunité unique de renforcer la coopération entre les traditions religieuses.

Le christianisme, l'islam et de nombreuses traditions africaines reconnaissent que la Terre est un don sacré confié à l'humanité. Toutes appellent à la justice, à la solidarité et à la responsabilité envers les générations futures.

Comme le souligne le Cardinal Fridolin Ambongo dans la préface du livre *Le Cri de la Terre et le Cri des Pauvres*, la protection de notre maison commune exige une coresponsabilité de tous les croyants et de toutes les communautés humaines.

CONCLUSION ET APPEL À L'ACTION

La crise climatique n'est pas seulement une question scientifique ou politique ; elle constitue également une question morale, spirituelle et civilisationnelle.

Le cri de la Terre rejoint aujourd'hui le cri des pauvres. Les forêts disparaissent, les températures augmentent, les catastrophes se multiplient et les populations les plus vulnérables souffrent davantage.

Face à cette situation, les croyants sont appelés à devenir des artisans d'espérance. La foi ne peut rester indifférente devant la destruction de la création. Chaque communauté religieuse, chaque famille, chaque citoyen et chaque institution doit participer à la sauvegarde de notre maison commune.

Dans le contexte de la République démocratique du Congo, cette responsabilité revêt une importance particulière. Les forêts du Bassin du Congo constituent un patrimoine national, continental et mondial. Leur protection est une condition essentielle pour la stabilité climatique, la sécurité alimentaire, la biodiversité et le développement durable.

C'est pourquoi nous réaffirmons avec force le message porté par l'Initiative Interreligieuse pour les Forêts Tropicales (IRI-RDC).

« PAS DE FORÊT, PAS D'AVENIR »

Préserver les forêts, protéger la création, défendre les pauvres et promouvoir la justice climatique ne sont pas des options. Il s'agit d'un devoir moral, spirituel et citoyen envers Dieu, envers l'humanité et envers les générations futures